

FILIERE POLICE : Agent de police municipale – Brigade de nuit (F/H)

Un agent de police municipale – bridage de nuit (F/H) – 2 postes à pourvoir

Cadre d'emploi : C Référence de l'offre : i426- Publié le 27/02/2025 – Mis à jour le 18/06/2025

Missions

Brigade de nuit : Cycle de 3 semaines avec 5 jours de repos consécutifs toute les 3 semaines. 4 jours de travail par semaine de 15h00 à 02h00 du lundi au samedi + services spéciaux liés aux évènementiels. Sous l'autorité du Maire et du chef de service de la police municipale, vous serez chargé d'exécuter les missions de prévention et de surveillance nécessaires au maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques. Dans ce cadre, vos missions principales seront : Surveiller l'ensemble du territoire communal – Sécuriser les manifestations – Lutter contre les incivilités, les troubles à l'ordre et à la tranquillité publique – Appliquer et faire respecter les pouvoirs de police du Maire – Veiller au respect du code de la route – Assurer la protection des personnes et des biens – Développer et entretenir une relation de proximité avec la population – Agir selon les diverses sollicitations (Poste de commandement, hiérarchie, administrés) – Rédiger des écrits professionnels.

Activités

Vous serez également amené à : Assurer ponctuellement la permanence d'accueil du poste de Police Municipale – Traiter les réquisitions judiciaires de vidéo protection – Enregistrer des déclarations de mains courantes.

Formations et Diplômes

Recrutement par voie statutaire dans le cadre d'emploi des gardiens-brigadiers et des brigadiers chefs principaux de police municipale, par mutation, concours ou par voie de détachement. Votre profil : Bonnes connaissances de la réglementation en matière de Police Municipale et des pouvoirs de police du Maire – Posséder des qualités rédactionnelles – Sens du contact et du travail en équipe, rigueur et discrétion professionnelle – Maîtrise de soi et aptitudes à gérer les conflits – Bonne condition physique – Titulaire du permis B obligatoire.

Expérience

Les moyens mis à disposition du service consistent actuellement en : 3 véhicules légers, 2 scooters 125 cm³, 8 VTT – Des gilets pare-balles, des casques de protection et des gilets tactiques individuels – Cinémomètre, éthylotests électroniques et tests de dépistage de produits stupéfiants – Radios numériques individuelles – Radio Acropol – Logiciel métier Municipol – Procès-verbal électronique (smartphone individuel) – Armement catégorie B1°, B8° et D – Accès SIV / SNPC – Caméra-piéton – Centre de supervision urbain – Séance hebdomadaire de 2h de G.T.P.I. Rejoignez-nous ! A Meudon, outre un cadre de travail agréable, la gestion personnalisée et optimale de votre carrière ainsi qu'un plan de formation dynamique, vous permettront de développer vos compétences et d'évoluer professionnellement. De nombreux avantages s'offriront à vous : un régime indemnitaire attractif (ISF 20%, IAT, NBI), HS rémunérées, une prime de fin d'année, la participation aux mutuelles labellisées et aux frais de transport en commun depuis votre domicile ou le forfait de mobilités durables compléteront votre rémunération. S'ajoutent l'accès aux prestations sociales et à la possibilité de bénéficier d'un compte épargne temps monétisé si vous ne souhaitez pas utiliser l'ensemble de vos jours de congés et RTT (25 CN + 22 RTT).

Information de contact



Hôtel de Ville

*Horaires : Lundi, mardi,
mercredi, vendredi
8h30-12h et 13h30-17h30
Jeudi et samedi
8h30-12h*

Fermé l'après-midi

Accueil sans rendez-vous

Démarches sur rendez-vous

Adresse : 6 avenue Le Corbeiller 92190 Meudon

Tél. : 01 41 14 80 00

Mairie annexe

*Horaires : Lundi, mardi,
mercredi, vendredi
9h-12h et 13h30-17h
Jeudi : 9h-12h*

Fermée l'après-midi

et le samedi

Accueil sans rendez-vous

Démarches sur rendez-vous

Adresse : 5 avenue G.-Millandy 92360 Meudon-la-Forêt

Tél. : 01 41 28 19 40